

REPONSES COMPLETES DES CANDIDATS

Les textes ci-dessous sont les réponses apportées par les candidats aux questions posées par les bénévoles d'Anticor. Ils n'engagent en aucun cas l'association. Les candidats qui n'ont pas répondu à Anticor ont peut-être néanmoins pris des positions publiques sur le sujet, qu'il appartient aux électeurs que cela intéresse d'aller consulter les programmes ou interroger directement les candidats.

1 – Elections Régionales	1
Question 1/.....	1
Question 2/.....	4
Question 3 /.....	7
Question 4/.....	8
2 – Elections Départementales dans le Rhône	11
Question 1/.....	11
Question 2/.....	13
Question 3 /.....	19
Question 4/.....	20

1 – Elections Régionales

Question 1/

Comment expliqueriez-vous aux électeurs l'importance de la probité de leurs représentants ? Est-elle à votre avis vecteur de confiance dans notre démocratie ?

Liste L'alternative. N. Vallaud-Belkacem

Nous sommes extrêmement attachés aux principes de transparence de la puissance publique, d'intégrité de ses agents, des élus et représentants de la Nation, quelle que soit la collectivité dans laquelle ils exercent leur mandat. C'est non seulement un principe intangible de notre Etat de droit, mais encore un signe de vitalité de notre démocratie, car c'est cette qualité morale qui permet aussi de serrer au plus près la justesse des arbitrages politiques pour telle ou telle priorité publique. La probité des élus est essentielle pour assurer une prise de décision juste et équitable pour déployer des politiques publiques qui impactent très directement la vie quotidienne des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La région possède un budget très important pour financer les politiques publiques dont elle a la charge. L'allocation et la répartition de ces fonds doit impérativement se faire régulière, justifiée, efficiente et intelligente. Elles ne peuvent se faire de manière opaque ou clientéliste. Les orientations politiques de la région, comme tout autre collectivité, doivent être accessibles et documentés pour rendre compte aux citoyens. Je suis heureuse d'apprendre que les chambres régionales et territoriales des comptes auront vocation à évaluer les politiques publiques de leur collectivité à terme, pour assurer une encore plus grande transparence démocratique dans les territoires.

À l'heure où la foi dans la démocratie représentative et les personnalités politiques s'étoile, la probité des élus est un gage de confiance et de sécurité pour les citoyens.

La défiance actuelle face au politique est sans aucun doute - en partie - due aux agissements de certains élus qui ont outrepassé leurs fonctions et leurs droits, ou utilisé leur mandat pour servir leurs intérêts personnels

ou corporatistes. La mise en lumière de ces comportements et leur ferme condamnation sont évidemment très saine pour la démocratie.

Toutefois, ce sont des cas isolés qui ne doivent pas venir entacher le travail acharné de la grande majorité des élus : il est de notre responsabilité de redorer l'image des représentants en gagnant à nouveau la confiance des électeurs. Pour cela, il est important de montrer des preuves d'exemplarité et de prendre des engagements éthiques ambitieux.

Pour nous, la probité est une affaire de transparence, de responsabilité mais également de proximité avec les citoyens.

Najat Vallaud-Belkacem, le 9 avril 2013 : « *être responsable politique ça entraîne quand même quelques obligations, on n'est pas au service de soi-même, on est au service de l'intérêt général, on est au service des Français, et donc la première des obligations c'est d'être loyal à leur égard et de dire la vérité de ce qu'on est et de ce qu'on a.* »

Liste L'écologie, c'est possible ! F. Grebert

L'état de droit, pilier de tout régime républicain, implique que chaque citoyen soit égal devant la loi. Ce principe, inscrit dans notre constitution, semble pourtant chahuté par la multiplication des "affaires" impliquant nos responsables politiques et les entorses mêmes minimes de certains de nos représentants (absence de déclaration d'impôt, dîner dans des restaurants clandestins). Si la France semble plus tolérante que nos voisins européens vis à vis des manquements de ses élus, ceux-ci écornent toutefois la notion de probité. Les multiples tentatives pour améliorer la transparence de la vie publique vont à ce titre dans le bon sens et nous sommes déterminés à mettre en œuvre une gouvernance exemplaire en matière de transparence, de rendre compte et de probité.

La probité est absolument nécessaire mais pas suffisante pour redonner confiance dans notre démocratie. Pour cela nous aspirons à devenir "exemplaire" et c'est le titre de notre mesure que vous retrouverez ici : <https://www.appel-aura-ecologie.fr/programme/une-region-qui-fait-le-pari-de-lintelligence-collective-et-de-la-participation>

En effet, nous pensons que rebâtir une confiance entre élus et citoyen passe par trois choses :
Faire confiance au citoyen pour co construire des politiques publiques et sortir de l'idée d'un homme ou d'une femme providentielle

Tenir ses engagements et ou en assurer le suivi durant le mandat notamment par une communication axée sur le "rendre compte"

Créer des cadres de délibérations pour passer de l'intérêt privés à l'intérêt général.

Depuis 6 ans, la gouvernance de L. WAUQUIEZ à la tête de la région AURA est marquée par une forme de clientélisme avec un saupoudrage de subvention conditionné à une belle publicité pour la Région placardée partout. En outre, le caractère discréptionnaire de ces aides, ciblées sur un électoralat (en témoignent les orientations pour les chasseurs, l'UNI) ont été mis en cause devant la Cour des comptes et le parquet financier... Sont donc en cause un exercice solitaire du pouvoir, avec peu de transparence dans les décisions duquel nous nous éloignerons diamétralement.

Liste Ensemble pour notre région. C. Cukierman

Depuis de nombreuses années je ne peux que déplorer la défiance du citoyen envers les élus, j'estime que pour redonner confiance en la décision publique il convient à la fois d'être transparent mais surtout de défendre avec force les idées pour lesquelles nous avons été élus. La probité s'inscrit le comportement de l'élu vis à vis de sa fonction, et celle-ci est régit par des lois votées ces dernières années, mais la probité c'est aussi de l'honnêteté politique, c'est le courage politique d'imposer ces idées sans reculer devant des sphères d'influence. C'est l'alchimie de l'ensemble qui redonnera confiance en notre démocratie.

Question 2/

Parmi les différents thèmes des 30 propositions d'Anticor pour ces élections, quels sont ceux que vous pourriez mettre en place prioritairement en cas d'élection et pourquoi ?

Liste L'alternative. N. Vallaud-Belkacem.

Nous mettrons en place prioritairement les propositions suivantes :

1. **Comité d'éthique.** Mettre en place un « comité d'éthique », incluant des élus n'appartenant pas à la majorité et des citoyens, qui sera chargé de contrôler le respect des engagements en la matière et, le cas échéant, faire des préconisations, sur le modèle de l'article L.2143-2 du CGCT.
2. **Déontologue.** Désigner un référent déontologue, indépendant du conseil, chargé de délivrer des conseils déontologiques aux agents publics mais aussi aux élus. Diffuser son rapport annuel à l'intégralité des élus de la collectivité.
3. **Gestion des alertes.** Mettre en place un dispositif effectif d'alerte interne qui garantisse la confidentialité et sensibiliser agents et élus sur l'interdiction d'exercer des représailles contre les lanceurs d'alerte.
4. **Formation.** Former l'ensemble des élus et agents aux obligations de probité, notamment en rappelant l'article 40 du code de procédure pénale et en les sensibilisant aux risques propres à chaque service.
5. **Non-cumul.** Les titulaires de fonctions exécutives du conseil n'auront pas en parallèle de mandat de maire d'une commune de plus de 9.000 habitants ou d'autres mandats nationaux (c'est déjà le cas pour les parlementaires) afin de se consacrer pleinement à leurs fonctions. Le président du conseil n'effectuera pas plus de deux mandats consécutifs.
6. **Indemnités.** Le montant des indemnités allouées aux conseillers régionaux /départementaux sera modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux commissions. Les indemnités ainsi que l'assiduité seront rendues publiques.
7. **Mise en examen.** Le président du conseil et le conseil suspendra les délégations de tout-e élu-e mis-e en examen pour atteinte à la probité.
→ La justice doit pouvoir travailler en toute sérénité, cette mesure permet une séparation des pouvoirs claire et réactivée.
8. **Condamnation.** Le président du conseil et le conseil retirera les délégations à tout élu condamné pour atteinte à la probité.
9. **Déclaration d'intérêts.** À l'instar des élus avec délégation pour lesquels il est obligatoire de remettre une déclaration d'intérêts à la HATVP, demander dès le début de mandat puis lors de tout changement de situation, aux élus sans délégation de remplir une déclaration d'intérêts suivant le modèle proposé par la HATVP et remise au référent déontologue pour vérification.
→ Obligation valable pour d'autres échelons, donc qui devrait être valable pour tous les élus régionaux
10. **Déports.** Mettre en place, avec le concours du déontologue le cas échéant, des procédés effectifs (registre des déports, informations, rappels) pour que tout élu qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet ou une décision publique ne participe ni au vote, ni aux débats, ni aux divers actes préparatoires, a fortiori ceux concernant les recrutements ou l'attribution de subventions.
11. **Lobbying.** Rendre publiques les rencontres des décideurs et des élus du conseil régional [départemental] avec des représentants d'intérêts dans un agenda ouvert (sujet de la rencontre, noms des participants).
12. **Cadeaux.** Interdire aux élus d'accepter tout cadeau ou avantage d'un représentant d'intérêts, comme c'est déjà le cas pour les fonctionnaires et agents publics.
13. **Information.** Assurer un droit effectif à l'information des élus n'appartenant pas à la majorité, y compris en leur donnant accès aux documents et informations préparatoires dans des délais et formes nécessaires à leur participation.
14. **Expression des élus.** Permettre aux élus n'appartenant pas à la majorité d'exercer un droit effectif à l'expression dans les diverses publications de la collectivité y compris sur le site internet ou les réseaux sociaux.

15. 15. **Finances**. Proposer la présidence de la commission des finances à un élu n'appartenant pas à la majorité.
16. 16. **Marchés publics**. Associer les élus n'appartenant pas à la majorité aux phases de négociation prévues dans les procédures 1/ d'attribution des marchés publics 2/ de contrats de concession, et 3/ de désignation des membres non élus de la Commission consultative des services publics locaux.
17. 17. **Formation**. Encourager tous les élus à exercer leur droit à la formation, notamment en matière de prévention des atteintes à la probité et vérifier leur assiduité.
18. 18. **Répertoire**. Appliquer le code des relations entre le public et l'administration (CRPA) qui impose de mettre en ligne un répertoire des informations publiques (L.322-6 et R.322-7 CRPA), ceci de façon claire et accessible, notamment s'agissant des documents communicables les plus importants : délibérations, arrêtés réglementaires, comptes-rendus des séances plénières, rapports des concessionnaires, rapports annuels sur le prix et la qualité du service, observations de la chambre régionale des comptes, liste des organismes formateurs, contenus des formations ainsi que les montants versés, etc...
19. 19. **Open data**. Rendre accessibles les bases de données, mises à jour de façon régulière, qu'elles produisent ou qu'elles reçoivent et qui ne font pas l'objet d'une diffusion publique par ailleurs et les données, mises à jour de façon régulière, dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental (L.312-1-1 du CRPA)
20. 20. **CADA**. Suivre d'effets, sans délai, les avis de la Commission d'accès aux documents administratifs.
21. 21. **Avantages**. Mettre en ligne la liste des élus et agents bénéficiant d'un logement ou d'une voiture de fonction.
22. 22. **Collaborateurs**. Mettre en ligne le nombre, la fonction et la rémunération globale des collaborateurs de cabinet.
23. 23. **Contentieux**. Mettre en ligne les décisions de justice concernant la collectivité et les frais d'avocats engagés par la collectivité.
24. 24. **Commande**. Créer une commission de suivi des contrats de la commande publique, qui examinera notamment tous leurs avenants et contentieux, également chargée de publier les titulaires des marchés publics de tous les montants dont ceux d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées.
25. 25. **Dépenses**. Instaurer un service d'audit interne qui surveille notamment les dépenses liées à la communication, aux voyages, aux réceptions, aux frais de bouche et aux invitations.
26. 26. **Subventions**. Instaurer un contrôle effectif du suivi des aides et subventions de tous ordres. Mettre en ligne une base de données ouverte facilement accessible réunissant les décisions d'attribution de subventions ou d'aides de la collectivité, accompagnées lorsque les seuils sont atteints, des conventions d'objectifs et de moyens et des comptes rendus financiers.
→ Mesure prioritaire pour la Liste L'alternative. N. Vallaud-Belkacem, qui permet de contrôler les abus et le clientélisme qui ont hélas pu parfois exister au conseil régional. Voir ci-dessous nos propositions en la matière.
27. 27. **Justice financière**. Assurer le suivi des recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes en publiant leurs rapports sur le site internet de la collectivité, puis en mettant en place avec diligence les actions correctives nécessaires.
28. 28. **Participation**. Associer les citoyens aux projets importants de la collectivité par le biais de consultations ou de référendums locaux et permettre l'expression de chacun.
29. 29. **Expression citoyenne**. Garantir l'expression de tous les points de vue lors des procédures permettant aux citoyens de s'exprimer.
→ Nous engagerons notamment l'expression citoyenne sur l'enjeu principal qui doit renouveler les pratiques démocratiques : la transition écologique à travers un Parlement climatique - « Le Parlement des possibles ». Nous défendons une écologie populaire et partagée qui ne laissera personne sur le bord de la route.
30. 30. **Charte**. Incrire les présents engagements dans une charte éthique qui sera adoptée en séance de l'assemblée délibérante et annexée au règlement intérieur.

Liste L'écologie, c'est possible ! F. Grebert

- **1.Comité d'éthique.** Mettre en place un « comité d'éthique », incluant des élus n'appartenant pas à la majorité et des citoyens, qui sera chargé de contrôler le respect des engagements en la matière et, le cas échéant, faire des préconisations, sur le modèle de l'article L.2143-2 du CGCT.
- **5.Non-cumul.** Les titulaires de fonctions exécutives du conseil n'auront pas en parallèle de mandat de maire d'une commune de plus de 9.000 habitants ou d'autres mandats nationaux (c'est déjà le cas pour les parlementaires) afin de se consacrer pleinement à leurs fonctions. Le président du conseil n'effectuera pas plus de deux mandats consécutifs.
- **11.Lobbying.** Rendre publiques les rencontres des décideurs et des élus du conseil régional [départemental] avec des représentants d'intérêts dans un agenda ouvert (sujet de la rencontre, noms des participants).
- **12.Cadeaux.** Interdire aux élus d'accepter tout cadeau ou avantage d'un représentant d'intérêts, comme c'est déjà le cas pour les fonctionnaires et agents publics.
- **13.Information.** Assurer un droit effectif à l'information des élus n'appartenant pas à la majorité, y compris en leur donnant accès aux documents et informations préparatoires dans des délais et formes nécessaires à leur participation.
- **19.Open data.** Rendre accessibles les bases de données, mises à jour de façon régulière, qu'elles produisent ou qu'elles reçoivent et qui ne font pas l'objet d'une diffusion publique par ailleurs et les données, mises à jour de façon régulière, dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental (L.312-1-1 du CRPA)
- **26.Subventions.** Instaurer un contrôle effectif du suivi des aides et subventions de tous ordres. Mettre en ligne une base de données ouverte facilement accessible réunissant les décisions d'attribution de subventions ou d'aides de la collectivité, accompagnées lorsque les seuils sont atteints, des conventions d'objectifs et de moyens et des comptes rendus financiers.
- **28.Participation.** Associer les citoyens aux projets importants de la collectivité par le biais de consultations ou de référendums locaux et permettre l'expression de chacun.
- **30.Charte.** Incrire les présents engagements dans une charte éthique qui sera adoptée en séance de l'assemblée délibérante et annexée au règlement intérieur.

Liste Ensemble pour notre région. C. Cukierman

Participation. Associer les citoyens aux projets importants de la collectivité par le biais de consultations ou de référendums locaux et permettre l'expression de chacun. J'estime que nous avons besoin de rapprocher la région des habitants en inventant des nouvelles manières d'élaborer les politiques publiques. Nous pouvons mettre en place de véritables processus de co-élaboration avec les habitants des territoires, avec les usagers des services publics, notamment des transports en commun dans le cadre de comités de lignes renforcées.

Subventions. Instaurer un contrôle effectif du suivi des aides et subventions de tous ordres. Je souhaite instaurer la conditionnalité des aides sur des critères sociaux, écologiques et économiques dans le respect d'objectifs sociaux et écologiques. Pour s'en assurer le suivi je souhaite organiser le bon fonctionnement du comité de suivi (composition et calendrier annuel de rencontre) des aides versées aux entreprises afin de garantir le respect de conditionnalités sociales, environnementales, en matière d'égalité femmes-hommes).

Question 3 /

Comment vous positionnez-vous personnellement face au sujet de l'éthique ? Avez-vous l'expérience de bonnes pratiques à partager ?

Liste L'alternative. N. Vallaud-Belkacem

Notre tête de liste Najat Vallaud-Belkacem ayant occupé des fonctions gouvernementales, elle s'est déjà prêtée à la plupart des garde-fous éthiques mis en place au niveau national comme la déclaration d'intérêts à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

Elle était membre du gouvernement qui a d'ailleurs créé cette HATVP, et qui a surtout adopté les lois relatives à la transparence de la vie publique, pour lutter contre les conflits d'intérêts et assurer la transparence démocratique, et instauré une "charte de déontologie des membres du Gouvernement" interdisant le cumul des mandats locaux et nationaux.

Liste L'écologie, c'est possible ! F. Grebert

Dans son livre "comment une liste citoyenne peut gagner une élection ?" Fabienne Grébert dresse un constat de l'état actuel de notre démocratie : les citoyens doivent reprendre en main la politique. Notre tête de liste en a une vision exigeante et s'est appliquée durant la campagne des municipales comme celle des régionales, à respecter son mandat et à s'appuyer sur le collectif pour porter un message politique. Marqué par 6 ans d'une gouvernance opaque et par le clientélisme de Laurent Wauquiez (voir le site <https://lepuysansfond.fr/>), Fabienne Grébert, une fois présidente de la Région, s'engage à adopter une méthode diamétralement opposée. Entièrement tourné vers des bonnes pratiques en matière de transparence, de gouvernance de stratégie ouverte, le livre de Fabienne Grébert en dresse aussi les limites. C'est notamment grâce à cette expérience que nous avons pu organiser notre campagne en groupe de travail et pris le parti, durant les négociations avec d'autres composantes de la gauche de jouer carte sur table, notamment sur notre programme.

Liste Ensemble pour notre région. C. Cukierman

J'estime que l'éthique en politique dépend surtout de l'engagement de chacun. Depuis plusieurs années je suis engagée pour la défense des intérêts du plus grand nombre de ce fait là, la question de l'éthique s'inscrit pleinement dans ma philosophie d'engagement. Le fait de s'engager pour l'intérêt général et non par intérêt personnel permet d'éviter de se poser cette question.

Question 4/

Quels moyens souhaiteriez-vous dédier à la problématique de la prévention de la corruption pour faire de la région AURA un modèle dans ce domaine ?

Liste L'alternative. N. Vallaud-Belkacem

D'abord, nous nous engageons à communiquer l'ensemble des aides et subventions accordées par la Région à tel ou tel acteur. Mais nous souhaitons aussi étendre ce principe de publication à l'intégralité des dépenses effectuées par la collectivité, pour assurer une meilleure transparence et reddition de comptes aux citoyens dans la gestion des deniers publics.

L'arbitrage et le fléchage des aides se décidera à l'issue d'un dialogue entre la Région et l'acteur bénéficiaire, qui sera aussi l'occasion de définir des objectifs communs (emploi, transition écologique, démocratisation - dans le domaine culturel ou sportif), un calendrier, et un montant. Une fois décidées, les aides seront répertoriées sur le portail Open Data de la Région.

Ensuite, nous mettrons en place un mécanisme d'évaluation des politiques publiques par des associations et des ONG.

Nous nous appuierons également sur le Parlement des Possibles qui réunira des experts, des citoyens, des associations, des chercheurs, des ONG. Cette nouvelle instance de démocratie participative qui sera installée à Clermont-Ferrand aura pour objectif d'éclairer l'opinion régionale en produisant des analyses objectives et détaillées sur la réalité environnementale de notre territoire ; d'émettre des propositions pour tendre à une région plus responsable et plus durable ; de contrôler et d'évaluer les politiques menées par la Région pour examiner à ce qu'elle tienne les engagements pris sur l'écologie tout en corrigeant les inégalités ou les potentiels manques de transparence dans la prise de décision, les conflits d'intérêts, l'identification de résistances exercées par des lobbys.

La confiance dans la gouvernance territoriale passe par la réactualisation du quotidien démocratique, de l'expression et du regard des citoyens, sur des enjeux nouveaux, comme le climat.

Liste L'écologie, c'est possible ! F. Grebert

L'un de nos premières actions sera de former nos élus sur ces questions, en incluant les élus d'opposition. Nous mettrons en place une gouvernance à même de prévenir toute corruption et nous mettrons en place un portail open data pour faciliter l'accès à nos documents. Nous nous assurerons d'un accompagnement spécifique sur cette question durant tout le mandat en sollicitant Anticor mais également les citoyens de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ensemble pour notre région. C. Cukierman

La prévention de la corruption se traite avec l'éthique et la sincérité de l'engagement. La corruption ne touche qu'une partie infime des élus, la très grande majorité au-delà de nos sensibilités politiques ne sont pas dans ces pratiques. Sachons valoriser cet engagement, démocratisons davantage nos prises de décisions.

Réponse aux questions 1 à 4 : Lutte ouvrière - faire entendre le camp des travailleurs. C Gomez

Comme vous le savez sans doute, Lutte Ouvrière présente des candidats dans ces élections régionales non pas avec des « propositions » ou des « engagements », à l'instar de tous les politiciens de droite comme de gauche, mais pour « faire entendre le camp des travailleurs » à travers un programme pour les luttes futures. Et c'est la raison principale pour laquelle je ferai ici une réponse générale à votre questionnaire.

J'ajoute en préalable que le travail de votre association est utile pour contribuer à mettre sur la place publique un certain nombre de chiffres, de relations, de connivences, entre le monde des affaires et celui des élus et des hauts fonctionnaires.

Pour notre part, nous dénonçons depuis toujours l'opacité de ce système capitaliste, le secret bancaire et le secret des affaires, qui sont autant de moyens utilisés par la grande bourgeoisie pour prospérer et accumuler ses gigantesques profits à l'abri de tous regards et surtout de tout contrôle.

Et c'est sur ce dernier aspect que je voudrais insister car nous revendiquons en effet de longue date le contrôle par les travailleurs, les employés et les ouvriers de la production, sur les échanges, les prix. Bien sûr, nous sommes absolument favorables au contrôle des comptes des élus ou de leurs proches, mais aussi et surtout, nous sommes pour contrôler les capitalistes, dont les politiciens ne sont au fond que des serviteurs.

Mais cette levée du secret des affaires, comme le contrôle des travailleurs, se heurtent à toutes les lois, à tout l'ordre social sur lesquels la bourgeoisie a pu renforcer au fil des décennies sa domination sur l'économie et toute la société.

Il ne serait donc y avoir de capitalisme ou de finance « éthiques ». Ce n'est pas une question d'immoralité ou de malhonnêteté individuelle. La « corruption » que vous traquez est fondamentalement le produit de l'organisation sociale actuelle, de l'exploitation sur laquelle elle se fonde, de la nature de l'État qui n'est pas un arbitre entre les classes mais le défenseur des intérêts de la classe possédante, c'est-à-dire de la bourgeoisie.

Pour les communistes que nous sommes, le vol commence dans le processus même de la production, dans ce que chaque capitaliste prélève sur chaque heure de travail des millions de salariés qui produisent toutes les richesses de cette société. Alors, pour nous, la seule façon pour l'humanité de se débarrasser de la corruption, et de tous les travers que vous contribuez à dénoncer, c'est de combattre pour arracher le pouvoir à cette bourgeoisie et lui substituer le pouvoir des travailleurs.

Ce n'est certes pas ces élections régionales, pas plus qu'aucune élection, qui peuvent permettre de faire un pas dans cette direction. D'abord parce que le véritable pouvoir, le pouvoir économique de la bourgeoisie ne dépend pas des résultats électoraux. Ensuite parce que c'est à l'échelle même de cette économie, et pas dans le cadre d'une région, que cette question pourra être résolue.

Mais le vote pour notre liste Lutte Ouvrière-faire entendre le camp des travailleurs est l'occasion d'un vote de colère, d'un vote conscient pour affirmer qu'il existe une fraction de la société bien déterminée à ne pas se laisser précipiter dans le chaos et la misère. Un vote de classe pour dénoncer tout l'ordre social et les politiciens à son service.

Réponses aux questions 1 à 4 : Rassemblement National. A Kotarac

Depuis 40, nous dénonçons la corruption et la prise illégale d'intérêt d'un certain nombre d'élus de gauche et de droite, voire de tout un système. Combien de fois depuis François Mitterrand les lois électorales ont-elles été changées par les dirigeants du pays pour corriger l'expression des électeurs dans les urnes quand les résultats ne correspondaient pas à leurs attentes ? Où est l'égalité des votants lorsque la liste de Laurent Wauquiez obtient en 2015 aux régionales 41% des voix mais 56% des sièges ?

Quant au sein du Conseil régional, nous avons porté plainte en 2017 contre son Président LR, Laurent WAUQUIEZ, après la tricherie par ce-dernier lors d'un scrutin de l'élection de renouvellement de la commission permanente : Laurent WAUQUIEZ a été condamné par le Conseil d'Etat en mars 2018 et il a dû organiser un nouveau scrutin.

De plus, nous critiquons le fait que Laurent WAUQUIEZ restreint l'expression des groupes d'opposition dans les tribunes libres des publications de la Région et lors des Assemblées. Nous expliquons aux électeurs ce manque de probité au moment des élections et par communiqué au moment des faits. Rendre les tricheries publiques et saisir la justice sont pour nous les moyens les plus efficaces pour lutter contre ce genre d'abus. Si les sanctions suivent, la démocratie gagnera en confiance.

Sachez que nous soutenons toutes les 30 propositions que vous avancez. Chacune d'entre elles mérite d'être prise en considération.

2 – Elections Départementales dans le Rhône

Question 1/

Comment expliqueriez-vous aux électeurs l'importance de la probité de leurs représentants ? Est-elle à votre avis vecteur de confiance dans notre démocratie ?

Canton de L'Anse - Valérie Béraud et Jean Henry SOUMIREU LARTIQUE

Probité et transparence sont créateurs de confiance car les électeurs peuvent quand ils le souhaitent avoir les informations nécessaires et vérifier les actions des élus.

Canton de Brignais - Pauline REYBIER

Les citoyens qui s'engagent dans des campagnes électorales le font pour défendre des convictions. Ils s'exposent, sacrifient du temps qu'ils auraient pu consacrer à leur famille, leurs loisirs. Nombreux sont ceux qui le font pour faire vivre le débat démocratique sans grandes perspectives de victoires électorales. Cette énergie et ce dévouement s'accompagnent presque toujours d'une grande probité qui est rarement reconnue avec notamment la montée préoccupante de l'abstention et une défiance de plus en plus forte vis-à-vis des institutions et des élus. Il est donc évident que la probité des personnes élues sur un mandat électoral est un élément clé (même s'il n'est pas le seul) pour restaurer la confiance dans l'action politique.

La confiance des électeurs serait sans doute restaurée sur ce point si les condamnations étaient plus nombreuses et plus sévères vis-à-vis des élus concernés régulièrement par des affaires quelles qu'elles soient. J'étais atterrée récemment de lire un article précisant que Georges Tron avait démissionné au mois de mai de son mandat de maire... alors qu'il est officiellement incarcéré depuis février, et en procédure depuis plusieurs années ! On peut légitimement comprendre le désarroi des citoyens dans de telles situations.

Canton de Thizy Les Bourgs - Pascale Cernicchiaro, Aymeric Hergott

C'est par l'exemplarité des élu.e.s que la confiance envers les représentant.e.s du peuple et envers notre démocratie pourra revenir. Cette confiance est malheureusement entachée par de nombreux scandales plus ou moins récents. "Tous pourris" est une phrase que l'on entend malheureusement beaucoup trop sur les marchés lors des campagnes électorales. C'est en retrouvant cette probité que nous pourrons lutter contre l'abstention et retrouver cette honnêteté perdue en notre démocratie.

Canton de Gleize - Nadéra Berremili et Emmanuel Dupit,

Les citoyens qui s'engagent dans des campagnes électorales le font pour défendre des convictions. Ils s'exposent, sacrifient du temps qu'ils auraient pu consacrer à leur famille, leurs loisirs. Nombreux sont ceux qui le font pour faire vivre le débat démocratique sans grandes perspectives de victoires électorales. Cette énergie et ce dévouement s'accompagnent presque toujours d'une grande probité qui sont rarement reconnus avec notamment la montée préoccupante de l'abstention et une défiance de plus en plus forte vis-à-vis des institutions et des élus. Il est donc évident que la probité des personnes élues sur un mandat électoral est un élément clé (même s'il n'est pas le seul) pour restaurer la confiance dans l'action politique.

Canton de Saint-Symphorien-d'Ozon - J. Joassard

Les citoyens qui s'engagent dans des campagnes électorales le font pour défendre des convictions. Ils s'exposent, sacrifient du temps qu'ils auraient pu consacrer à leur famille, leurs loisirs. Nombreux sont ceux qui le font pour faire vivre le débat démocratique sans grandes perspectives de victoires électorales. Cette énergie et ce dévouement s'accompagnent presque toujours d'une grande probité qui sont rarement reconnus avec notamment la montée préoccupante de l'abstention et une défiance de plus en plus forte vis-à-vis des institutions et des élus. Il est donc évident que la probité des personnes élues sur un mandat électoral est un élément clé (même s'il n'est pas le seul) pour restaurer la confiance dans l'action politique.

Canton de Tarare - Annick Lafay et Bruno Peylachon

La maxime bien connue, « servir et pas se servir » résume bien l'enjeu de votre question. C'est ce qui doit animer, pour nous, quelqu'un qui se présente à des fonctions électives quelles qu'elles soient.

Il est important de demander la transparence pour rechercher la probité qui est l'un des ingrédients nécessaires au fonctionnement de la vie démocratique. C'est un vecteur de confiance évident dans nos institutions. Ce n'est toutefois pas le seul.

Il faut aussi bien identifier les enjeux : la transparence est une nécessité mais l'excès de transparence est, à l'inverse, un véritable danger pour la démocratie. L'enfer est pavé de bonnes intentions : exiger sans cesse plus de transparence sur l'autel de la probité revient à mettre en doute celle-ci et à instiller le doute dans l'esprit de nos concitoyens alors même que 99% des élus font leur travail de façon désintéressée. Cet excès de méfiance peut saper fondamentalement la confiance dans les élus et dans nos institutions. Cette dérive est mortifère et la limite est tenu entre la nécessaire exigence de probité et la déraisonnable recherche de la transparence à tout prix.

Question 2/

Parmi les différents thèmes des 30 propositions d'Anticor pour ces élections, quels sont ceux que vous pourriez mettre en place prioritairement en cas d'élection et pourquoi ?

Canton de L'Anse - Valérie Béraud et Jean Henry SOUMIREU LARTIQUE

- 1 Comité d'éthique : une commission d'élus et de représentants des citoyens pourrait aider le conseil départemental à promouvoir ses actions.
- 11 sur la publicité des rencontres avec les lobbyistes : nous sommes pleinement favorables au principe de l'agenda ouvert.
- 13 et 15 sur le droit à l'information des élus d'opposition : nous sommes favorables à l'attribution de la présidence de la commission des finances à un élu d'opposition.
- 23 sur la publicité des procédures judiciaires et des frais d'avocats : si votre association fait cette proposition alors que les informations sont sûrement dans les actes administratifs, c'est qu'il faut que la communication du conseil départemental soit simplifiée et plus claire.
- 28 et 29 sur la participation citoyenne : notre programme départemental annonce clairement la sollicitation des citoyens à participer à nos différentes politiques

Canton de Brignais - Pauline REYBIER

J'ai pris bonne note des 30 propositions de votre association pour un conseil départemental plus éthique, pour des élus disponibles et intègres, pour la prévention des conflits d'intérêts, pour la reconnaissance des élus d'opposition, pour la transparence de l'action publique et pour le contrôle et la participation citoyenne.

- 1 sur un comité d'éthique : je ne vois pas d'objection de principe pour proposer qu'une commission rassemblant des élus et des citoyens (resterait à définir leur mode de désignation... tirage au sort comme les jurés populaires ou désignation...) puisse être réunis périodiquement afin de contrôler le respect des engagements.
- 2 sur la mise-en-place d'un déontologue : on sait qu'un tel référent a été utilement mis-en-place à l'Assemblée Nationale par exemple... je ne sais pas si une "petite" assemblée comme un conseil départemental pourrait justifier la création d'une telle fonction mais je ne suis pas opposé à l'idée de travailler sur le sujet. Les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, conseils départementaux et régionaux) font d'ailleurs déjà l'objet de contrôles très sérieux de la part de la Chambre Régionale des Comptes.
- 3 sur les lanceurs d'alertes : on l'a vu dans d'autres domaines que celui de la politique, l'importance de protéger les lanceurs-d'alerte est primordiale et j'en conviens facilement. Ayant un passé de militante dans des associations dans le domaine de la santé environnementale, j'ai côtoyé de nombreux scientifiques et militants engagés pour faire valoir la vérité et la santé de la population face aux lobbys, et je mesure pleinement le besoin de les soutenir et les protéger.
- 4 sur la formation des élus et agents des conseils départementaux à la probité : comme vous le citez en introduction de votre document, les nouveaux élus consacrent systématiquement un moment de leur première séance à la lecture et à la distribution de la "charte de l'élu". Je ne vois aucun inconvénient à ce que l'article 40 du code de procédure pénale soit également lu et distribué à cette occasion.
- 5 sur le non-cumul : Sur le non-cumul de fonctions exécutives dans un conseil départemental et une commune de plus de 9000 habitants on peut effectivement penser que la prochaine étape de la modernisation de la vie politique pourrait avancer en la matière.
- Sur le non cumul dans le temps, je pense à titre personnel qu'il serait pertinent de pouvoir effectivement l'encadrer. Mais il est indispensable de distinguer les fonctions et les échelles de collectivités, car on le sait, dans les petites communes, il est souvent très difficile de trouver des personnes volontaires pour s'engager et assumer des fonctions élues, et ces personnes doivent pouvoir être soutenues lorsqu'elles s'engagent et sont prêtes à renouveler leur mandat, car nos communes en ont besoin.
- De mon point de vue, le non cumul dans le temps permettrait d'éviter de faire de la politique un métier, et de favoriser un plus grand renouvellement démocratique. La réflexion sur le sujet pourrait sans doute s'accompagner d'une réflexion plus large sur nos modes de scrutin, et la place à donner pourquoi pas au tirage au sort dans nos assemblées représentatives.

- 6 sur la modulation des indemnités en fonction de la participation aux séances plénières et aux commissions : je crois qu'un certain nombre d'assemblées incluent déjà ces dispositions de bon sens dans leurs règlements intérieurs.
- 7 et 8 sur la suspension de délégation pour tout élu mis-en-examen pour atteinte à sa probité et sur le retrait de délégation pour toute condamnation : cela me semble constituer une évidence.
- 9 sur les déclarations d'intérêts : la HATVP commence à être reconnue pour son travail auprès des parlementaires, ministres et autres élus avec délégation. Je ne sais pas si elle aurait les moyens d'assurer un tel contrôle auprès de tous les "petits" élus départementaux et régionaux mais je ne vois pas de raison de ne pas travailler dans cette direction.
- 10 sur la procédure de dépôt : sans aller jusque là il est de coutume dans les communes, et j'imagine qu'il en est de même dans les conseils départementaux et régionaux, que les élus concernés par une délibération ne participent ni au vote ni au débat sur le sujet.
- 11 sur la publicité des rencontres avec les lobbyistes : je suis pleinement favorable au principe de l'agenda ouvert.
- 12 sur l'interdiction des cadeaux de la part des représentants d'intérêts : c'est une évidence.
- 13 et 15 sur le droit à l'information des élus d'opposition : je suis favorable à l'attribution de la présidence de la commission des finances à un élu d'opposition.
- 14 sur l'expression des élus dans les diverses publications de la collectivité : ce droit existe déjà me semble-t-il et j'espère qu'il est respecté.
- 16 sur l'association des élus d'opposition et de personnes non-élues aux procédures de marchés publics : j'y suis favorable et d'ailleurs pour animer une Commission Consultative des services publics locaux dans le cadre de mes actuelles fonctions électives, j'accorde une place très importante à l'implication d'associations représentatives des usagers.
- 17 sur le droit à formation des élus : si je suis choisi par les électeurs de mon canton je souhaite vivement pouvoir utiliser mon droit à la formation afin d'être accompagnée au mieux et d'exercer mon mandat le plus sérieusement possible.
- 18 sur la mise-en-ligne des délibérations, arrêtés, règlements et compte-rendus de séances... : je pensais naïvement que c'était déjà le cas et j'œuvrerai pour que cela le soit.
- 19 et 20 sur le principe de l'open-data et de l'accès aux Documents Administratifs : j'œuvrerai avec conviction dans cette direction.
- 21 sur les logements et voitures de fonction : je ne pense pas que cette question puisse se poser au niveau d'un simple conseil départemental.
- 22 sur la publicité du nombre et de la rémunération globale des collaborateurs : on peut en général trouver ces informations par une lecture attentive des documents budgétaires mais en faire une publication lisible est également souhaitable.
- 23 sur la publicité des procédures judiciaires et des frais d'avocats : la encore l'information est généralement accessible par une lecture attentive des documents budgétaires mais en faire une publication lisible me semble également pertinent.
- 24 sur le contrôle de la commande publique : là encore des contrôles existent déjà a priori
- 25 sur les audits des dépenses de communication ou de réceptions : j'imagine que les élus d'opposition sont toujours vigilants sur ces postes de dépenses et qu'un audit interne à la collectivité ne serait pas forcément plus sourcilleux.
- 26 sur le contrôle des subventions : là encore, les élus d'opposition ont tout leur rôle à jouer et de nombreuses collectivités (y compris de simples communes pratiquent déjà le principe du contrat d'objectif ou de la charte associative)
- 27 sur le suivi des recommandations des chambres régionales des comptes : là encore, il me semble que les élus d'opposition ont tout leur rôle à jouer en la matière.
- 28 et 29 sur la participation citoyenne : celle-ci doit être renforcée et favorisée, à travers notamment des assemblées citoyennes ou budgets participatifs entre autre.
- 30 sur l'idée de compléter la "charte de l'élu" par une charte éthique adoptée lors de la première séance et annexée au règlement intérieur : j'y suis favorable.

Canton de Thizy Les Bourgs - Pascale Cernicchiaro, Aymeric Hergott

Nous avons pris connaissance de vos 30 propositions et vous remercions pour votre travail.

Nous sommes en total accord avec elles. Voici les dix points que nous nous engageons à mettre à l'ordre du jour le plus rapidement possible au conseil départemental pour délibération si nous sommes élu.e.s. Bien évidemment nous nous engageons à porter les autres propositions au cours des 6 prochaines années.

- 1.Comité d'éthique: celui-ci pourra contrôler l'application des valeurs morales qui sont les nôtres (la sincérité, l'écoute, le sens des responsabilités, la transparence, l'intérêt commun, la justice,...)
- 5.Non-cumul : Le cumul des mandats est une atteinte à la représentation démocratique en la limitant à un petit nombre.
- 7.Mise en examen: L'exemplarité en politique est notre leitmotiv.
- 8.Condamnation: Pour nous une personne qui a été condamnée pour des faits liés à une précédente mandature ne pourra plus se présenter sur nos listes. Un.e élu.e est là pour servir et non pour se servir.
- 11.Lobbying: La transparence du travail des élu.e.s est une nécessité pour regagner la confiance des concitoyen.ne.s.
- 14.Expression des élus. La démocratie vit par l'opposition des idées et par le débat. Il est important que chacun.e exprime ses idées dans le respect d'autrui et des valeurs républicaines.
- 17.Formation
- 25.Dépenses. La vie politique n'est pas une affaire de communication et de réception. Elle doit être là pour agir dans l'intérêt commun.
- 28.Participation. Il est important pour nous de faire vivre le dialogue citoyen.
- 30.Charte. La signature et l'intégration de cette charte obligera la collectivité à l'appliquer et ainsi l'engagera dans la réalisation de ces principes.

Canton de Gleize - Nadéra Berremili et Emmanuel Dupit

- 1 sur un comité d'éthique : nous sommes tout à fait favorables à proposer qu'une commission rassemblant des élus et des citoyens (resteraient à définir leur mode de désignation... tirage au sort comme les jurés populaires ou désignation...) puisse être réunie périodiquement afin de contrôler le respect des engagements. Cette expérience existe déjà à l'échelle de certaines communes et nous paraît garantie du respect de l'éthique.
- 2 sur la mise-en-place d'un déontologue : on sait qu'un tel référent a été utilement mis-en-place à l'Assemblée Nationale par exemple... Nous ne savons pas si une "petite" assemblée comme un conseil départemental pourrait justifier la création d'une telle fonction mais nous ne sommes pas opposés à l'idée de travailler sur le sujet. Les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, conseils départementaux et régionaux) font d'ailleurs déjà l'objet de contrôles très sérieux de la part de la Chambre Régionale des Comptes.
- 3 sur les lanceurs d'alertes : on l'a vu dans d'autres domaines que celui de la politique, l'importance de protéger les lanceurs-d'alerte est primordiale et nous y sommes entièrement favorables.
- 4 sur la formation des élus et agents des conseils départementaux à la probité : comme vous le citez en introduction de votre document, les nouveaux élus consacrent systématiquement un moment de leur première séance à la lecture et à la distribution de la "charte de l'élu". Nous sommes favorables à ce que l'article 40 du code de procédure pénale soit également lu et distribué à cette occasion.
- 5 sur le non-cumul : Sur le non-cumul de fonctions exécutives dans un conseil départemental et une commune de plus de 9000 habitants on peut effectivement penser que la prochaine étape de la modernisation de la vie politique pourrait avancer en la matière.
- 6 sur la modulation des indemnités en fonction de la participation aux séances plénières et aux commissions : un certain nombre d'assemblées incluent déjà ces dispositions de bon sens dans leurs règlements intérieurs, mais si cela ne suffit pas, cette proposition peut avoir un effet plus incitatif
- 7 et 8 sur la suspension de délégation pour tout élu mis-en-examen pour atteinte à sa probité et sur le retrait de délégation pour toute condamnation : cela nous semble constituer une évidence.
- 9 sur les déclarations d'intérêts : la HATVP commence à être reconnue pour son travail auprès des parlementaires, ministres et autres élus avec délégation. Nous ne savons pas si elle aurait les moyens

d'assurer un tel contrôle auprès de tous les "petits" élus départementaux et régionaux mais nous ne voyons pas de raison de ne pas travailler dans cette direction.

- 10 sur la procédure de dépôt : il est de coutume dans les communes, et j'imagine qu'il en est de même dans les conseils départementaux et régionaux, que les élus concernés par une délibération ne participent ni au vote ni au débat sur le sujet. Malheureusement cette disposition de pure éthique est parfois bafouée, votre proposition va donc dans le bon sens.
- 11 sur la publicité des rencontres avec les lobbyistes : nous sommes pleinement favorables au principe de l'agenda ouvert.
- 12 sur l'interdiction des cadeaux de la part des représentants d'intérêts : c'est une évidence.
- 13 et 15 sur le droit à l'information des élus d'opposition : nous sommes favorables à l'attribution de la présidence de la commission des finances à un élu d'opposition.
- 14 sur l'expression des élus dans les diverses publications de la collectivité : ce droit existe déjà mais il n'est pas toujours respecté, il faut donc que les élus d'opposition puissent être plus soutenus face à des majorités qui ne respectent pas le pluralisme démocratique
- 16 sur l'association des élus d'opposition et de personnes non-élues aux procédures de marchés publics : nous y sommes totalement favorables
- 17 sur le droit à formation des élus : si nous sommes choisis par les électeurs, nous souhaitons vivement pouvoir utiliser notre droit à la formation afin d'être accompagnés au mieux et d'exercer notre mandat le plus sérieusement possible.
- 18 sur la mise-en-ligne des délibérations, arrêtés, règlements et compte-rendus de séances... : c'est une obligation et elle doit être scrupuleusement respectée, nous nous y engageons
- 19 et 20 sur le principe de l'open-data et de l'accès aux Documents Administratifs : nous y sommes également favorables car l'information des citoyens nous semble un élément constitutif de la démocratie
- 21 sur les logements et voitures de fonction : nous ne sommes pas sûrs cette question puisse se poser au niveau d'un simple conseil départemental.
- 22 sur la publicité du nombre et de la rémunération globale des collaborateurs : on peut en général trouver ces informations par une lecture attentive des documents budgétaires mais en faire une publication lisible est également souhaitable.
- 23 sur la publicité des procédures judiciaires et des frais d'avocats : là encore l'information est généralement accessible par une lecture attentive des documents budgétaires mais en faire une publication lisible nous semble également pertinent.
- 24 sur le contrôle de la commande publique : là encore des contrôles existent déjà, ils doivent s'appliquer de manière effective
- 25 sur les audits des dépenses de communication ou de réceptions : les élus d'opposition sont toujours vigilants sur ces postes de dépenses et un audit interne à la collectivité ne serait pas forcément plus sourcilleux.
- 26 sur le contrôle des subventions : là encore, les élus d'opposition ont tout leur rôle à jouer et de nombreuses collectivités (y compris de simples communes) pratiquent déjà le principe du contrat d'objectif ou de la charte associative, nous sommes plutôt favorables à la seconde modalité de contrôle
- 27 sur le suivi des recommandations des chambres régionales des comptes : là encore, il nous semble que les élus d'opposition ont tout leur rôle à jouer en la matière.
- 28 et 29 sur la participation citoyenne : nous avons fait figurer dans notre programme électoral l'idée d'une assemblée citoyenne et d'un budget participatif.
- 30 sur l'idée de compléter la "charte de l'élu" par une charte éthique adoptée lors de la première séance et annexée au règlement intérieur : nous y sommes favorables.

Canton de Saint-Symphorien-d'Ozon - J. Joassard

- J'ai pris bonne note des 30 propositions de votre association pour un conseil départemental plus éthique, pour des élus disponibles et intègres, pour la prévention des conflits d'intérêts, pour la reconnaissance des élus d'opposition, pour la transparence de l'action publique et pour le contrôle et la participation citoyenne.

- 1 sur un comité d'éthique : je ne vois pas d'objection de principe pour proposer qu'une commission rassemblant des élus et des citoyens (resterait à définir leur mode de désignation... tirage au sort comme les jurés populaires ou désignation...) puisse être réunis périodiquement afin de contrôler le respect des engagements.
- 2 sur la mise-en-place d'un déontologue : on sait qu'un tel référent a été utilement mis-en-place à l'Assemblée Nationale par exemple... je ne sais pas si une "petite" assemblée comme un conseil départemental pourrait justifier la création d'une telle fonction mais je ne suis pas opposé à l'idée de travailler sur le sujet. Les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, conseils départementaux et régionaux) font d'ailleurs déjà l'objet de contrôles très sérieux de la part de la Chambre Régionale des Comptes.
- 3 sur les lanceurs d'alertes : on l'a vu dans d'autres domaines que celui de la politique, l'importance de protéger les lanceurs-d'alerte est primordiale et j'en conviens facilement.
- 4 sur la formation des élus et agents des conseils départementaux à la probité : comme vous le citez en introduction de votre document, les nouveaux élus consacrent systématiquement un moment de leur première séance à la lecture et à la distribution de la "charte de l'élu". Je ne vois aucun inconvénient à ce que l'article 40 du code de procédure pénale soit également lu et distribué à cette occasion.
- 5 sur le non-cumul : je suis engagé de longue date dans ce combat qui a significativement progressé notamment avec la loi de 2014. Sur le non-cumul de fonctions exécutives dans un conseil départemental et une commune de plus de 9000 habitants on peut effectivement penser que la prochaine étape de la modernisation de la vie politique pourrait avancer en la matière. Par contre, je ne suis pas convaincu que l'on puisse encadrer par la loi, le nombre de mandats consécutifs. Le meilleur juge du nombre de mandats auquel un élu peut prétendre reste le suffrage universel.
- 6 sur la modulation des indemnités en fonction de la particularité-ipation aux séances plénières et aux commissions : je crois qu'un certain nombre d'assemblées incluent déjà ces dispositions de bon sens dans leurs règlements intérieurs.
- 7 et 8 sur la suspension de délégation pour tout élu mis-en-examen pour atteinte à sa probité et sur le retrait de délégation pour toute condamnation : cela me semble constituer une évidence.
- 9 sur les déclarations d'intérêts : la HATVP commence à être reconnue pour son travail auprès des parlementaires, ministres et autres élus avec délégation. Je ne sais pas si elle aurait les moyens d'assurer un tel contrôle auprès de tous les "petits" élus départementaux et régionaux mais je ne vois pas de raison de ne pas travailler dans cette direction.
- 10 sur la procédure de dépôt : sans aller jusque là il est de coutume dans les communes, et j'imagine qu'il en est de même dans les conseils départementaux et régionaux, que les élus concernés par une délibération ne participent ni au vote ni au débat sur le sujet.
- 11 sur la publicité des rencontres avec les lobbyistes : je suis pleinement favorable au principe de l'agenda ouvert.
- 12 sur l'interdiction des cadeaux de la part des représentants d'intérêts : c'est une évidence.
- 13 et 15 sur le droit à l'information des élus d'opposition : je suis favorable à l'attribution de la présidence de la commission des finances à un élu d'opposition.
- 14 sur l'expression des élus dans les diverses publications de la collectivité : ce droit existe déjà me semble-t-il et j'espère qu'il est respecté.
- 16 sur l'association des élus d'opposition et de personnes non-élues aux procédures de marchés publics : j'y suis favorable et d'ailleurs pour animer une Commission Consultative des services publics locaux dans le cadre de mes actuelles fonctions électives, j'accorde une place très importante à l'implication d'associations représentatives des usagers.
- 17 sur le droit à formation des élus : si je suis choisi par les électeurs de mon canton je souhaite vivement pouvoir utiliser mon droit à la formation afin d'être accompagné au mieux et d'exercer mon mandat le plus sérieusement possible.
- 18 sur la mise-en-ligne des délibérations, arrêtés, règlements et compte-rendus de séances... : je pensais naïvement que c'était déjà le cas et j'oeuvrerai pour que cela le soit.

- 19 et 20 sur le principe de l'open-data et de l'accès aux Documents Administratifs : intéressé par le sujet j'ai un peu suivi les efforts de la ville de Paris ou du Conseil départemental de la Gironde en la matière et j'oeuvrerai effectivement avec conviction dans cette direction.
- 21 sur les logements et voitures de fonction : je ne pense pas que cette question puisse se poser au niveau d'un simple conseil départemental.
- 22 sur la publicité du nombre et de la rémunération globale des collaborateurs : on peut en général trouver ces informations par une lecture attentive des documents budgétaires mais en faire une publication lisible est également souhaitable.
- 23 sur la publicité des procédures judiciaires et des frais d'avocats : là encore l'information est généralement accessible par une lecture attentive des documents budgétaires mais en faire une publication lisible me semble également pertinent.
- 24 sur le contrôle de la commande publique : là encore des contrôles existent déjà et je fais partie de ceux qui n'étaient pas favorables au relèvement des seuils de procédures formalisées.
- 25 sur les audits des dépenses de communication ou de réceptions : j'imagine que les élus d'opposition sont toujours vigilants sur ces postes de dépenses et qu'un audit interne à la collectivité ne serait pas forcément plus sourcilleux.
- 26 sur le contrôle des subventions : là encore, les élus d'opposition ont tout leur rôle à jouer et de nombreuses collectivités (y compris de simples communes pratiquent déjà le principe du contrat d'objectif ou de la charte associative)
- 27 sur le suivi des recommandations des chambres régionales des comptes : là encore, il me semble que les élus d'opposition ont tout leur rôle à jouer en la matière.
- 28 et 29 sur la participation citoyenne : j'ai moi-même fait figurer dans mon programme électoral l'idée d'une assemblée cantonale citoyenne et d'un budget participatif.
- 30 sur l'idée de compléter la "charte de l'élu" par une charte éthique adoptée lors de la première séance et annexée au règlement intérieur : j'y suis favorable.

Canton de Tarare - Annick Lafay et Bruno Peylachon

Nous ne présidons pas le Département et, si nous sommes réélus au sein de l'assemblée départementale, ne comptions pas nous présenter à cette fonction.

Pour vous répondre sur le fond : une grande partie de vos propositions existent déjà dans le marbre de la loi et d'autres sont mises en œuvre au sein du département (notamment les propositions 2, 3, 4, 9, 10 et 12). Ce cadre légal et local actuel est très lourd et très contraignant au quotidien. L'alourdir encore aurait peu de sens : le contrôle ne pourrait être effectif facilement, il découragerait nombre de bonnes volontés et n'apporterait pas beaucoup de réponses supplémentaires au citoyen qui souhaiterait vérifier la probité de ses représentants.

Au-delà, il nous semble assez nécessaire de redonner sa place à l'élection : le premier des juges est le peuple qui, souverainement, élit ses représentants. La judiciarisation permanente des processus fait perdre de sa substance à l'élection. C'est, aussi, un péril important.

Canton de Tarare - Annick Lafay et Bruno Peylachon

Cette question relève de la philosophie... L'éthique par sa définition dépasse le cadre restreint que vous semblez lui attribuer. Dans les affaires publiques, le plus important est, pour nous, de faire montre de pragmatisme et de mesure. Nous avons des pratiques différentes mais nous respectons de grands principes éthiques au quotidien : être vraiment disponibles pour nos concitoyens pour faire avancer notre territoire, en respectant le cadre légal. Ecouter chacune et chacun, prendre le temps de confronter les positions est pour nous nécessaire.

Question 3 /

Comment vous positionnez-vous personnellement face au sujet de l'éthique ? Avez-vous l'expérience de bonnes pratiques à partager ?

Canton de Brignais - Pauline REYBIER

L'éthique en politique est un moyen de réconcilier les citoyens avec leurs représentants.

Ce qui semble parfois une évidence pour le plus grand nombre semble souvent se heurter à une réalité politique d'un autre ordre, et cela doit changer.

Canton de Thizy Les Bourgs - Pascale Cernicchiaro, Aymeric Hergott

L'éthique doit revenir au centre de la vie politique. Les collectivités et les territoires appartiennent aux habitant.e.s et non à ces représentant.e.s.

Canton de Gleize - Nadéra Berremili et Emmanuel Dupit

Etant élu d'opposition depuis un an, l'un de nous y est particulièrement sensible et nous nous sommes précisément engagé.es pour faire de la politique autrement, en plaçant l'éthique au coeur de notre pratique si nous sommes élus.

Canton de Tarare - Annick Lafay et Bruno Peylachon

Cette question relève de la philosophie... L'éthique par sa définition dépasse le cadre restreint que vous semblez lui attribuer. Dans les affaires publiques, le plus important est, pour nous, de faire montre de pragmatisme et de mesure. Nous avons des pratiques différentes mais nous respectons de grands principes éthiques au quotidien : être vraiment disponibles pour nos concitoyens pour faire avancer notre territoire, en respectant le cadre légal. Ecouter chacune et chacun, prendre le temps de confronter les positions est pour nous nécessaire.

Question 4/

Quels moyens souhaiteriez-vous dédier à la problématique de la prévention de la corruption pour faire de la région AURA un modèle dans ce domaine ?

Canton de Brignais - Pauline REYBIER

Si je suis en désaccord avec une partie des choix politiques de l'actuelle assemblée départementale, je ne pense pas que des dérives de corruption existent mais, élue conseillère départementale, je serai évidemment particulièrement attentive dans ce domaine, comme dans d'autres.

Canton de Thizy Les Bourgs - Pascale Cernicchiaro, Aymeric Hergott

Nous proposons de mettre en place des structures extérieures et indépendantes au département pour contrôler les dérives au sein des structures départementales (ASE, Petite enfance, Handicap,...) Cette idée pourrait être mise en place sur la structure démocratique du département qu'à son assemblée. Elle pourrait contrôler les pratiques des élu.e.s de la majorité et de la ou les oppositions. Cette charte pourra s'appliquer dans la gestion du personnel départemental.

Canton de Gleize - Nadéra Berremili et Emmanuel Dupit

Votre association et d'autres ont une expertise en la matière. Des formations ou séminaires en lien avec elles nous semblent un bon moyen de faire évoluer les pratiques.

Canton de Tarare - Annick Lafay et Bruno Peylachon

Créer un « modèle » est une image. Comme nous l'avons écrit et comme vous l'indiquez vous-même de nombreux principes déontologiques sont déjà contenus dans les lois. Appliquer celle-ci avec probité suffit et est plus efficace qu'aller sans cesse « plus loin ».